

13 juillet 2023

(23-4758)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES DE 2008 (OCTROI DE LICENCES  
OBLIGATOIRES POUR DES BREVETS VISANT LA FABRICATION DE PRODUITS  
PHARMACEUTIQUES DESTINÉS À L'EXPORTATION VERS DES PAYS  
CONNAISSANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE)  
(S.I. NO. 408 OF 2008)

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>IRLANDE</b>
--	----------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Règlement des Communautés européennes de 2008 (Octroi de licences obligatoires pour des brevets visant la fabrication de produits pharmaceutiques destinés à l'exportation vers des pays connaissant des problèmes de santé publique) (S.I. n° 408 of 2008)
<b>Objet</b>	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_10344_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_10344_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Sans objet

**Brève description du texte juridique notifié**

Le Règlement notifié définit les prescriptions procédurales applicables aux demandes de licences obligatoires pour des brevets visant la fabrication de produits pharmaceutiques destinés à l'exportation vers des pays connaissant des problèmes de santé publique. L'objectif de ce Règlement est de donner plein effet au Règlement (CE) n° 816/2006 du Conseil concernant les conditions d'octroi de licences obligatoires à des entreprises ayant l'intention de fabriquer des médicaments destinés à l'exportation vers des pays en développement qui ne disposent pas de capacités de production suffisantes et qui connaissent des problèmes de santé publique.

<b>Langue(s) du texte notifié</b>	anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	10 octobre 2008
<b>Autre date</b>	Adoption: 10 octobre 2008

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	19 avril 2023
<b>Autres renseignements</b>	<a href="#">IP/N/1/EEC/P/5</a> (Règlement (CE) n° 816/2006 du Conseil)
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	<i>Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle)</i> <i>Department of Enterprise, Trade and Employment</i> (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) <a href="mailto:trademarks@enterprise.gov.ie">trademarks@enterprise.gov.ie</a>

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.